

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2012 À 20 H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2012

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2012

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 2 / Mise aux normes des étangs aérés/ Les Excavations Lafontaine Inc.

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.

5.5 Discours sur la situation financière de la municipalité

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure au 316, rue de la Ronde, lot numéro 861-206

6.3 Adoption du Règlement numéro 10350-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

6.4 Autorisation d'une servitude de passage pour canalisation sur la rue de la Tourelle, lot numéro 465-154

7. PARTIE INFORMATIVE

8. AFFAIRES DIVERSES

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

207-11-2012

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants:

- 6.5 Adoption du budget 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.6 Regroupement d'assurance collective / Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

208-11-2012

2. PROCÈS-VERBAUX
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

4. CORRESPONDANCE
4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2012

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre 2012 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2012

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 octobre 2012 et les invite à le consulter.

209-11-2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2012

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012 totalisant 405 670,94 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200646 à ENB 1200715.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012 totalisant une somme de 405 670,94 \$ et la liste des engagements ENB 1200646 à ENB 1200715, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210-11-2012

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 2 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 23 octobre 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 421 339,93 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

211-11-2012

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 5 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et datée du 23 octobre 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 11 926,62 \$ plus taxes à la firme *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Discours sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, sur les indications de l'année en cours, ainsi que sur les orientations préliminaires du prochain budget. Son rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. AFFAIRES COURANTES

212-11-2012

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 24 octobre 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau, à l'exception de la demande PIIA 2012-081 (71, rue des Dériveurs), laquelle est acceptée par le conseil selon les plans modifiés par la requérante, avec l'utilisation de la Polyroche grise et du Canoxel de couleur kaki comme matériaux. Le projet est accepté par le conseil, conditionnellement à ce que les volets soient maintenus autour des fenêtres de la façade.

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

213-11-2012

6.2 Dérogation mineure au 316, rue de la Ronde, lot numéro 861-206

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 316, rue de la Ronde et désigné sous le lot numéro 861-206, laquelle vise à régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal existant à 3,90 mètres alors que la norme réglementaire de la marge de recul avant d'un bâtiment principal dans la zone 56-H est de 6 mètres.

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 24 octobre 2012 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 861-206.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

214-11-2012

6.3 Adoption du Règlement numéro 10350-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012;

ATTENDU QU'une présentation du projet de règlement a été faite à la séance ordinaire du 2 octobre 2012;

ATTENDU QU'il y a eu présentation du projet de règlement auprès des employés municipaux le 3 octobre 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10350-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

215-11-2012

6.4 Autorisation d'une servitude de passage pour canalisation sur la rue de la Tourelle pour lot numéro 465-154

ATTENDU qu'une offre d'achat a été déposée au propriétaire du lot 465-167 qui est adjacent au lot 465-154 appartenant à la Ville;

ATTENDU que dans le but de rendre le terrain constructible, des tests de sol et des plans pour l'installation septique ont été effectués;

ATTENDU que la future résidence devra être munie d'un système qui rejette les eaux usées dans le fossé, une fois traitées;

ATTENDU que la réglementation du Q2 R.22 ne permet pas de déverser dans le lac Saint-Joseph et que le rejet doit se faire sur le lot 465-154 afin qu'il ne soit pas rejeté dans le bassin versant du lac;

ATTENDU QUE le terrain visé n'est pas d'utilité publique pour la Ville et qu'aucun autre système septique n'est possible, rendant ainsi le lot 465-167 non constructible;

ATTENDU les recommandations du Service de l'urbanisme et de l'environnement datées du 16 octobre 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

QUE la Ville autorise une servitude de passage sur son terrain portant le lot numéro 465-154 pour la canalisation d'un rejet des eaux usées traitées dans le fossé et provenant du lot numéro 465-167;

QUE les frais d'arpenteur et de notaire soient à la charge des propriétaires du lot numéro 465-167.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

216-11-2012

6.5 Adoption du budget 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

ATTENDU les recommandations de monsieur Jim O'Brien, conseiller municipal, relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

ATTENDU QUE pour la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, le budget déposé présente une quote-part de 138 703,92 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le budget 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au montant total de 10 337 980 \$;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

217-11-2012

6.6 Regroupement d'assurance collective / Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité

ATTENDU QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a négocié, au nom des municipalités, une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte l'entente de règlement jointe en annexe A, selon les termes et conditions qui y sont mentionnés, et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Adoption du budget 2013

Monsieur le maire informe la population que le budget 2013 sera adopté lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra le mardi 11 décembre 2012 à 20 h, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Journal municipal

Monsieur le maire informe les citoyens que la prochaine parution de l'Entre-Guillemets est prévue le 19 novembre prochain.

7.3 Dernière collecte spéciale d'herbes et de feuilles mortes

Monsieur le maire rappelle qu'il y aura une dernière collecte spéciale d'herbes et de feuilles mortes le jeudi 8 novembre prochain.

7.4 Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Monsieur le maire annonce la nomination, par les membres de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, de madame Renée Samson à titre de présidente. Il remercie monsieur Richard Fortier pour son bénévolat au cours des 13 dernières années.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Déversement de feuilles et branches dans les fossés.
2. Félicitations à la Ville pour la Soirée des bénévoles.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 55.

218-11-2012

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 55.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier